

Conseil syndical - Session du 3 décembre 2024

Mardi 3 décembre 2024, à 14 heures 30.
Salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Lons

Relevé des décisions

Début de séance : 14h45

1 - Ouverture de la séance

Monsieur PATRIARCHE, Président de La Fibre64, ouvre cette nouvelle session du Conseil syndical de La Fibre64 qui se déroule en présentiel, en raison du débat des orientations budgétaires pour 2025.

Il salue la présence des membres délégués et associés du Conseil syndical qui se sont déplacés jusqu'ici, ainsi que de Madame MOISSET, la payeuse départementale.

Avant de démarrer la session, il propose de partager quelques informations.

En premier lieu, il informe que le 26 novembre se déroulait le Trip AVICCA. Cet événement national réunit les collectivités locales impliquées dans l'aménagement numérique en métropole et outre-mer. Le Président déclare être intervenu pour témoigner de la diversité de l'action du Syndicat Mixte en matière d'infrastructures à très haut débit, de solutions dématérialisées ou d'inclusion numérique et pour présenter les innovations comme l'Académie du raccordement 64, le plan d'aide en cybersécurité ou la centrale d'achats. Il ajoute que le Trip AVICCA permet de se comparer à d'autres territoires, d'y puiser des sources d'inspiration de nos futures actions, d'échanger avec nos partenaires publics comme l'ANCT ou les opérateurs privés dont bien sûr XP Fibre. Il souligne que notre département est à la hauteur des enjeux et n'a pas à rougir de son bilan. Il se dit également convaincu que le Syndicat Mixte doit se projeter vers de nouveaux défis comme les objets connectés ou l'intelligence artificielle. Le sujet sera abordé dans le débat des orientations budgétaires.

Il annonce également qu'il accueillera le 18 décembre une délégation de l'ARCEP sous la conduite de sa Présidente, Madame Laure de la Raudière. Dans sa vidéo d'ouverture de la rencontre des professionnels des télécoms le 4 octobre dernier, elle déclarait son intention de venir en Pyrénées-Atlantiques, terre d'innovations dans le domaine de l'aménagement numérique. Lors de cette journée, nous échangerons avec elle sur notre DSP THD 64, sur le dispositif expérimental de l'Académie du raccordement et sur le dispositif du New Deal mobile. A ce propos, nous nous déplacerons au Lycée Saint-Cricq qui abrite un plateau technique du Greta de Pau dédié aux métiers du raccordement fibre optique. Il déclare aux membres du Conseil syndical qu'ils sont bien entendu les bienvenus.

Enfin, un Conseil syndical extraordinaire pourrait se dérouler le 20 décembre après-midi à la condition que les négociations en cours aient abouti : elles portent sur un protocole transactionnel et l'élaboration d'un avenant au contrat de DSP actant notamment des reports de calendrier de déploiement ; elles conduiraient également à la fin de la mise en demeure de résiliation que nous avons signifiée à THD 64 début mai et reconduite depuis.

Avant de commencer l'examen des projets de délibérations il rappelle que les projets ne sont désormais remis que de façon dématérialisée via l'application Idelibre et que les services du Syndicat, et Karine Cambet notamment ici présente, restent à l'écoute pour accompagner les membres dans cette transition.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs :

Participant à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Alain DEQUIDT
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Fernand MARTIN
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE
	Sandrine LAFARGUE
	Isabelle LAHORE
	Jean-Jacques LASSERRE
	Nicolas PATRIARCHE

Excusés / Pouvoirs :

Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir donné à Monsieur FAURE)
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
Département des Pyrénées-Atlantiques	Philippe ECHEVERRIA
	Michel MINVIELLE (pouvoir donné à Monsieur ARRIUBERGE)
	Isabelle PARGADE (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Charles PELANNE (pouvoir donné à Madame LAHORE)

Membres associés :

Présent : Monsieur SANZ (ADM 64)

Excusés : Madame ESPAGNAC (Région Nouvelle-Aquitaine), Monsieur TREPEU (SDIS), Monsieur BIDEGARRAY (Territoire d'Énergie 64), Monsieur MORA (APGL)

3- Adoption du Procès-Verbal (PV)

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical du 20 septembre 2024 au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur Philippe FAURE d'assurer le secrétariat de séance. Celui-ci accepte.

Monsieur PATRIARCHE annonce un ordre du jour comptant 8 projets de délibérations dont le projet relatif à la participation du Syndicat Mixte au financement de la protection sociale complémentaire des agents (délibération n°8) qui est remis sur table et est également disponible dans l'application IDELIBRE.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : décision modificative n°2 - Budget Aménagement numérique

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président indique que cette décision modificative n°2 du Budget Aménagement numérique consiste à augmenter d'une part, les comptes 6588 en dépenses et 757 en recette de fonctionnement du budget Aménagement de 610 000€ et d'autre part, les comptes 6817 en dépense et 7711 en recette de fonctionnement du budget Aménagement de 972 910,06 €.

Il propose de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances pour 0,05 €. L'équilibre de la section fonctionnement est ainsi porté à 4 713 443,39 €.

Concernant la section d'investissement, il présente le transfert de crédits sur les comptes suivants :

- Compte 2031 : + 400 000 €
- Compte 2315 : + 500 000 €
- Compte 2151 : - 900 000 €

L'équilibre de cette section reste inchangé à 34 823 151 €.

Le Président propose au Collège Affaires générales du Conseil syndical d'adopter cette deuxième décision modificative du Budget Aménagement numérique.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Affaires générales du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

6 - Examen du projet de délibération n°2 : Créance en non-valeur

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président présente la décision concernant le caractère irrécouvrable d'une créance du budget principal. Il s'agit du solde du Titre n° 46 de 2021 pour un montant de 0,01 €.

Le Président propose au Collège Affaires générales du Conseil syndical de constater le caractère irrécouvrable de cette créance pour 0,01 € et d'admettre en non-valeur le solde du titre n°46 de 2001.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Affaires générales du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président explique que les projections financières présentées pour l'année 2025 s'inscrivent dans la continuité de la commission mixte. Elles témoignent de la volonté de répondre aux ambitions communes des membres sur le Très Haut Débit, les solutions numériques et l'inclusion numérique, en profitant de la mutualisation des moyens et des avantages financiers engendrés par le regroupement afin de limiter la contribution de chacun. C'est ainsi qu'un concours exceptionnel de 700 000 euros du budget Aménagement numérique vers le budget principal viendra minimiser la participation des membres.

En 2025, le catalogue des services numériques au sein de la centrale d'achats sera étoffé tant en matière d'administration électronique qu'en matière de protection des données, avec une plateforme mutualisée d'archivage électronique et une solution mutualisée de publication automatique des actes en ligne. La thématique des intelligences artificielles sera approfondie, avec le référencement de solutions d'IA embarquée spécifiques aux collectivités territoriales et à leurs métiers, et la mise en place de sessions de sensibilisation/appropriation des enjeux autour des IA.

Sur le volet inclusion numérique, les ateliers menant vers l'autonomie des usages numériques au quotidien vont se poursuivre, sur demande des communes, auprès de la population. Le Syndicat mixte, en copilotage avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, entamera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route France Numérique Ensemble, notamment avec deux actions majeures : l'élaboration d'un fonds local d'inclusion numérique et la proposition de parcours de professionnalisation pour les aidants numériques.

En 2025, la volonté de disposer de solutions Très Haut Débit pour tous et partout sur le territoire va animer les efforts du Syndicat Mixte, d'autant plus que THD 64 n'a pas atteint l'objectif du contrat d'achever le déploiement en juin 2023 et qu'Orange a annoncé le plan d'extinction du cuivre. Dans ce contexte, le Président rappelle qu'en session du 9 octobre 2023, le Conseil syndical a adopté le plan 100 % THD effectif à l'horizon 2027. THD 64 a réalisé 90 % du réseau. Il reste à mettre en service 4 SRO en Vallée d'Aspe pour desservir les communes qui ne comptent à ce jour aucune prise et à assurer la complétude de la couverture en fibre dans plus de 300 communes. La Fibre64 a lancé un marché dédié à la construction d'infrastructures passives sur 11 zones particulières concernant chaque EPCI membre. Il est financé par un appel à garanties dans le cadre d'une exécution d'office.

Le Président ajoute que l'ARCEP ayant annoncé la fin de l'autorisation d'utilisation de fréquence 3,4-3,6 Mhz, le réseau THD radio sera démonté progressivement, de décembre 2024 à juin 2026. Les

derniers clients seront accompagnés vers d'autres solutions d'accès au Très Haut Débit (4G, 5G ou satellite).

Le programme d'aide à la connexion sera poursuivi en 2025, à la différence du plan visant à la réduction des zones blanches de téléphonie mobile qui n'est pas reconduit à date. Une dizaine de sites déjà validés seront mis en service en 2025. Il faut aussi engager une analyse de la DSP IRIS 64 qui arrivera à son terme en novembre prochain. En termes de prospective, le Syndicat va lancer un schéma directeur des objets connectés après consultation des collectivités sur les attentes en termes d'usages (vidéosurveillance, gestion des bâtiments, des infrastructures routières, aide au stationnement, etc) et aussi assurer une veille sur les réseaux d'initiative publique 5 G.

Enfin, sur le volet de l'emploi, deux actions inédites en France vont être poursuivies en 2025 : tout d'abord, le certificat d'aptitude au raccordement 64 proposé aux entreprises qui réalisent des raccordements clients. 60 salariés ont déjà participé au dispositif qui permet de conforter les compétences et de nouvelles sessions sont programmées mensuellement. Ensuite, le Syndicat Mixte a ouvert au grand public un nouveau site internet Professions Télécoms, cet outil a un double objectif: assurer la visibilité et la mise en contact des entreprises, des prescripteurs, des demandeurs d'emplois et des salariés et mettre à disposition des ressources documentaires sur le secteur des télécoms. Ces outils seront complétés par un travail partenarial de diagnostic des besoins en emplois et en compétences et des offres de formations idoines pour renforcer la ressource humaine dédiée aux Télécoms des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur FAURE remercie le Président pour les orientations présentées et notamment pour le projet de schéma directeur des objets connectés. Il félicite le Président de cette initiative portée par le Syndicat Mixte car le sujet des objets connectés devient incontournable. Il indique que la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées a mis en place sur la partie ouest de l'Agglomération un réseau permettant aux communes de suivre la gestion des bâtiments en termes de température, consommation, etc.

Le Président ajoute que l'intelligence artificielle (IA) constitue un autre sujet majeur à prendre en compte et qui va engendrer une révolution dans les modes de travail en permettant de mieux répondre aux demandes du citoyen et aux collectivités d'être plus efficaces en automatisant par exemple des tâches répétitives. C'est la plus-value du Syndicat d'apporter des solutions au service des collectivités adhérentes et de leur permettre de faire des économies.

Monsieur DAINCIART précise que l'étude qui est proposée à la validation du Conseil syndical aura pour objectif de dresser l'inventaire des besoins des collectivités en termes d'objets connectés, puis de rechercher des solutions techniques aux problèmes identifiés et enfin d'accéder à un catalogue de ressources et de prestations. Le dernier temps visera à la mise en place d'une organisation.

Monsieur FAURE indique que l'Université de Pau et des Pays de l'Adour travaille sur les sujets des objets connectés et de l'IA pour aider les agriculteurs à économiser l'eau.

Monsieur AURISSET demande si ce dispositif pourrait s'appliquer à la surveillance des capteurs à neige qui permettent de fermer la circulation sur la route départementale qui relie le tunnel à la station de ski du Somport. Aujourd'hui, plus de 60 000 euros sont requis chaque année pour ce contrôle.

Monsieur DAINCIART explique qu'un cas d'usage unique ne se brevète pas et que la demande exposée ne pourra pas être résolue par le schéma des objets connectés qui vise à rechercher des solutions qui existent sur le marché.

Le Président conclut que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et n'appelle pas de vote.

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Mandat au CDG 64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président indique qu'en octobre 2019, le Syndicat Mixte avait confié mandat au CDG 64 pour lancer une consultation en faveur d'un contrat d'assurance-groupe risques statutaires auprès d'assureurs agréés. Le Centre de gestion avait alors retenu CNP Assurance comme assureur et Sofaxis, aujourd'hui RELYENS, comme gestionnaire. Le Syndicat avait adhéré en 2021 aux deux contrats couvrant les risques (décès, accident, maladie, maternité...) pour une durée de 5 ans pour les agents fonctionnaires relevant de la CNRACL et les contractuels de droit public. Pour information, le coût moyen d'un accident de travail s'élève à plus de 4 000 € (données Relyens).

Le CDG 64 envisage de renouveler ses contrats-groupe qui arrivent à échéance fin 2025.

Le Président propose au Collège Affaires générales du Conseil syndical de donner mandat au CDG 64 pour lancer une procédure de consultation pour les deux contrats-groupe risques statutaires pour le compte du Syndicat Mixte, sachant que la décision définitive d'adhérer fera l'objet d'une délibération ultérieure, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Affaires générales du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Feuille de route France Numérique Ensemble

Rapporteur : Jean-Jacques LASSERRE

Le Vice-Président expose qu'après une phase de synthèse et d'écriture réalisée en septembre et octobre 2024, le Syndicat propose aujourd'hui d'adopter la feuille de route France Numérique Ensemble 2024-2027, résultat d'un travail collectif de concertation mené en 2024. Celle-ci s'inscrit dans le dispositif national porté par l'État qui le soutient par une subvention de 68 200 euros, pour structurer l'inclusion numérique dans notre département.

Cette feuille de route s'articule autour de cinq priorités :

- Renforcer l'accompagnement des publics éloignés et poursuivre la professionnalisation des aidants,
- Faciliter l'accès aux équipements numériques via une filière de reconditionnement et des tarifs solidaires,
- Fédérer les acteurs locaux pour renforcer les synergies,
- Sensibiliser aux enjeux numériques, notamment à l'éducation aux médias,
- Évaluer l'impact des actions pour améliorer nos pratiques.

Monsieur LASSERRE ajoute qu'en adoptant ce document, le Syndicat Mixte affirme son engagement auprès de l'État dans le cadre du dispositif France Numérique Ensemble tout en restant dans la cohérence d'un projet de « Très Haut Débit Inclusif » et la continuité des actions menées depuis la création du Syndicat Mixte.

Le Président souligne que le territoire est plutôt en avance sur le sujet de l'inclusion et que l'originalité de la feuille de route réside dans la réussite à fédérer les acteurs et à travailler sur des objectifs en commun.

Monsieur DAINCIART indique que le poste de coordonnateur du dispositif occupé par Monsieur LECHIT est partiellement financé par l'Etat et que 20 conseillers numériques sur les 40 initialement recrutés sont encore en poste. Les 3 agents de La Fibre64 parcourent le territoire.

Le Président explique que les aides de l'Etat ont créé un effet d'aubaine. Mais plus la technologie numérique évolue et plus le besoin d'accompagnement à l'utilisation des outils sera grand.

Monsieur BORDE-BAYLACQ témoigne que les ateliers sont complets dans sa commune.

Le Président rappelle qu'outre le socle de base, l'offre se diversifie avec l'utilisation de logiciels spécifiques.

Il est proposé au Collège Usages et services numériques du Conseil syndical d'adopter la feuille de route départementale COPIN64 pour la période 2024-2027 annexée à la présente délibération, d'inviter les membres de La Fibre64 et les partenaires locaux à s'impliquer activement dans la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte à solliciter les financements nécessaires pour accompagner la réalisation des actions prévues.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Extension du dispositif de cybersécurité « Bouclier Cyber64 »

Rapporteur : Jean-Jacques LASSERRE

Le Vice-Président rappelle que La Fibre64 encourage les collectivités à renforcer leur niveau de protection en cybersécurité. A cette fin, et en parallèle des contrats que chaque collectivité peut avoir passés avec un prestataire informatique, La Fibre64 propose, depuis 2023, un dispositif appelé « Bouclier Cyber64 », socle de base de protection contre les menaces cyber les plus courantes.

Les cyberattaques représentent une menace croissante pour les collectivités territoriales et les coûts engendrés par ces attaques sont bien supérieurs aux investissements nécessaires pour les prévenir.

Comme le « Bouclier Cyber64 » a permis d'apporter un premier niveau de protection à 320 communes et 7 communautés de communes du département des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat propose d'étendre les services du « Bouclier cyber64 » à ses membres et à leurs communes, avec de nouvelles solutions : sensibilisation aux tentatives de rançonnage, recherche de fuites de données, plateforme de gestion des risques et de recherche de vulnérabilité, accompagnement à la gestion de crise...

L'opportunité de financement du Plan France 2030, dont le Syndicat Mixte est lauréat, permet de financer le volet « sensibilisation ». Le fonds usages de la DSP permettra quant à lui de financer les volets « recherche sur l'internet clandestin » et « plateforme de gestion des risques ».

Les autres solutions seront disponibles dans la centrale d'achats de la Fibre64.

Le Président indique que 320 communes sur 509 ont adhéré au Bouclier cyber64 qui apporte une réponse déjà efficace en termes de cybersécurité. Il ajoute que Le Syndicat La Fibre64 est lauréat d'un 2^{ème} dispositif de financement concernant le volet sensibilisation qui va constituer une brique supplémentaire dans la lutte contre le piratage des données.

Monsieur DAINCIART explique qu'un partenariat va être établi avec une société locale sur la recherche des données qui circulent sur l'internet clandestin.

Madame MARTINEZ ajoute que selon les collectivités, leur taille et leurs compétences en interne, il y aura la possibilité de mener ses recherches de façon autonome ou de les déléguer au Syndicat.

Le Président précise que la fuite des données peut concerner toutes les collectivités.

Monsieur GADOU souligne le travail qui doit être mené en amont dans le cadre du RGPD.

Monsieur DAINCIART rappelle que La Fibre64 propose un service de DPD mutualisé et que la cybersécurité suppose une organisation générale à adopter dans les collectivités qui passe par des outils et des comportements. Former les agents à se prémunir contre le risque de fuite des données est un gage de réussite.

Le Président propose au Collège Usages et services numériques du Conseil syndical d'approuver le lancement de la phase 2 du dispositif « Boucler Cyber64 », de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette nouvelle phase, conventions avec l'ANSSI et le SGDSN et convention avec les collectivités bénéficiaires selon le modèle ci-annexé.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Demandes de subvention à l'installation d'un équipement de raccordement non filaire pour les locaux non desservis par les réseaux en fibre optique des Pyrénées-Atlantiques

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président souligne que le nouveau règlement d'intervention en matière d'aide à l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à internet adopté en session du 27 mars dernier permet désormais d'apporter une aide financière pour différentes technologies : THD radio, 4G, 5G ou satellite.

Le Président propose au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement à 5 foyers (soit 5 pour le satellite), le tout pour un montant de 1 262,99 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (14/17).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 Participation du Syndicat Mixte au financement de la protection sociale complémentaire – Prévoyance/Santé

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président présente le dernier projet de délibération remis sur table et envoyé via IDELIBRE qui concerne la protection sociale complémentaire en faveur des agents de La Fibre64.

Depuis l'adoption du règlement d'action sociale en novembre 2018, le Syndicat Mixte La Fibre64 participe à la protection sociale complémentaire des agents via le principe de la labellisation pour les volets santé et prévoyance.

La réglementation rend désormais obligatoire la participation des employeurs publics en matière de prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025 et fixe le montant minimum de la contribution employeur à 7€ pour la couverture d'un socle minimal qui comprend l'incapacité temporaire de travail et l'invalidité.

Le Président rappelle que le Syndicat avait donné mandat au Centre de Gestion 64 (CDG 64) pour lancer une consultation mutualisée au niveau régional et qu'il souhaite adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le CDG 64 auprès de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) et de son courtier RELYENS pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il indique que l'enquête menée auprès des agents de La Fibre64 a révélé des attentes en faveur de la convention de participation.

Il propose au Conseil syndical d'adhérer à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025, de verser une participation financière mensuelle de 35 € aux agents qui choisiront d'adhérer à ce dispositif et de l'autoriser à signer la convention et tout acte en découlant.

Une saisine a été déposée auprès du CSTI qui se réunit le 19 décembre. Afin de ne pas laisser les agents sans couverture entre le 31 décembre date de la résiliation de leur contrat labellisé et le prochain Conseil syndical, ce projet de délibération vous est présenté dès aujourd'hui, après conseil pris auprès des services du Contrôle de légalité.

Si les dispositions du règlement d'action sociale relatives à la prévoyance sont abrogées et remplacées par la présente délibération, pour le volet santé, il est proposé de maintenir la participation pour les contrats labellisés selon les montants définis dans le règlement ci-annexé.

Le Président souligne que 50% des agents de la Fonction publique territoriale ne sont pas assurés et peuvent se retrouver en difficulté financière en cas de passage à demi-traitement au-delà de 90 jours d'arrêt de maladie. La participation financière de l'employeur à la protection sociale constitue un outil d'attractivité pour les collectivités. Il précise qu'au 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics seront soumis aux mêmes obligations sur le volet santé.

Le Président propose au Collège Affaires générales du Conseil syndical d'abroger les dispositions relatives à la participation employeur à la protection sociale (article 2 du règlement de l'action sociale) et de les remplacer par les présentes, d'adhérer à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque prévoyance conclue entre le CDG 64 et la MNT et son courtier Relyens, d'accorder la participation financière aux agents de La Fibre64, de fixer le niveau de participation financière du Syndicat Mixte à 35 € par mois pour le risque prévoyance, de maintenir la participation au risque santé pour les contrats labellisés selon le règlement ci-annexé, de l'autoriser à signer le règlement ci-annexé et d'inscrire les crédits au budget.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Affaires générales du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

13 – Point d’info

Le Président explique que l’objet du protocole transactionnel en cours de négociation avec le Délégué THD 64 est de solder le passé. THD 64 abandonnerait l’ensemble de ses recours portés devant le Tribunal administratif de Pau et la Cour administrative d’Appel de Bordeaux, ce qui permettrait au Syndicat de récupérer 24 millions d’euros de pénalités.

Il indique que les discussions avancent sur différents points. THD 64 s’engage à finaliser la construction en juillet 2025 et le Syndicat renoncerait aux pénalités relatives à la construction mais puiserait dans les garanties bancaires si les engagements n’étaient pas respectés.

Reste une question sur les équilibres économiques, les coûts de maintenance du réseau et les travaux semblent avoir été sous-évalués. THD 64 déclare remettre en conformité ce qui a été mal construit, sachant que pour bénéficier des fonds du FSN, le réseau doit être conforme au contrat.

Le Président souligne que le réseau est achevé à hauteur de 90% et que le seuil de 110 000 abonnés a été franchi. L’objectif d’atteindre la complétude n’a pas changé. Mais il faut peut-être réfléchir à des solutions alternatives dans certains territoires de montagne ou d’habitat isolé.

En outre, il précise le souhait des collectivités qui plaident pour que l’Etat s’engage sur la question des raccordements longs ou des logements neufs. Un fonds de 16 millions d’euros est sollicité pour aider les citoyens à financer des travaux.

Le Président LASSERRE déclare que le Syndicat a eu raison d’adopter la mise en demeure de son délégué et se dit préoccupé de l’abandon du cuivre.

Le Président précise que l’extinction du cuivre est fixée en 2030 et que le réseau fibre sera alors terminé. Notre territoire se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale, sans compter le nombre d’antennes dans le cadre du New Deal qui permettent de sortir des zones blanches mais aussi d’offrir des solutions alternatives d’accès au très haut débit.

Le Président indique qu’un prochain Conseil syndical sera organisé pour délibérer sur le protocole et le projet d’avenant. La date sera communiquée aux membres très prochainement.

18 – Fin de la séance : 16h00

Annonce de la clôture des travaux, par le Président qui remercie les membres pour leur participation et les agents pour le travail accompli.